

Cahier de doléances du Tiers État de Nabrighen (Pas-de-Calais)

État des doléances, plaintes et remontrances que les habitans de Nabrighen ont à proposer aux États-Généraux, scavoir :

1. La suppression des haras, comme très préjudiciables à la population des chevaux de la province.
2. La suppression des charges d'huissier-priseur-vendeur, qui occasionnent des abus journaliers et ruineux pour les gens de la campagne.
3. La suppression de tous droits dans l'intérieur du royaume ; qu'il n'y ait plus aucune province réputée étrangère, et que les Bureaux soient établis sur les frontières du royaume.
4. Que les cultivateurs soient dispensés des corvées pour le tablisement des chaussées de la province, le droit d'octroy devant y suffire.
5. Que les droits seigneuriaux soient réduits au dixième deniers, conformément aux Coutumes de la plus grande partie des autres provinces, pour faciliter le commerce de bien-fonds.
6. La décharge du droit de franc-fief, comme n'étant pas dû et occasionnant des recherches et des vexations continuelles.
7. Réclamation contre la perception arbitraire et oppressive des droits de contrôle, succession collatérale et autres, contre les acquits-à-caution exigés des laboureurs qui mènent leurs bestiaux aux foires du pays, et contre les vexations de toute espèce des commis des Fermes.
8. Prononcer des peines rigoureuses contre ceux qui chassent avant que la récolte soit achevée.
9. Se plaindre de ce qu'on détruit nombre de petites fermes pour en louer les terres séparément ou les réunir à d'autres corps de fermes, et¹ qui diminue visiblement la population et enlève beaucoup de bras à l'agriculture.
10. Se plaindre de ce que les rivières ne sont pas curées ni suffisamment élargies pour le coulement des eaux, et² qui, joint à la construction de quelque moulin qui tiennent les vannes trop hautes, occasionnent des débordements qui inondent les prés et les terres labourables.
11. Que la culture des pommes de terre et fruits nouveaux soit affranchi de toute dixme.
12. Diminution des droits sur les cuirs.
13. Suppression du droit d'échange, pour faciliter aux propriétaires les moyens de rapprocher leurs terres.
14. Demander une plantation d'oyats sur tous les sables, le long de la côte, pour arrêter les progrès des sables qui poussés par les vents s'avancent sur les terres.
15. Demander que l'impôt sur les biens-fonds soit diminué ; que toutes les terres soient taxées en proportion de leur valeur, sans aucune exemption pour tel état et qualité que ce soit.
16. Et qu'il soit prononcé des peines sévères contre ceux qui font des baux frauduleux fixes et que les marchands vendent aux taux qu'ils jugent à propos, et qu'il soit fait défenses aux marchands qui exploitent le bois taillis des seigneurs et de Sa Majesté de les convertir en charbon qu'ils font transporter chez l'étranger avant que la province en soit pourvue.
18. Demander aussi la suppression des coulombiers qui sont chez les seigneurs et les ecclésiastiques, que ces

¹ ce

² ce

animaux enlève une partie des grains ensemencés, et dans le tems de la moisson la même chose, et cause des dégradations sur les couvertures de paille à la charge de la paroisse.

19. Demander aussi que l'on dîme le lin et chanvre comme les autres grains, au lieu que plusieurs la dîme comme dîme de sang.

20. Et finalement demander que le glanage soit interdit aux gens valides et sous les peines les plus sévères ; que les cavaliers de maréchaussée soient tenus d'arrêter ceux qui seront trouvés glanants ; réprimer aussi les excès et les rapines des glaneurs.

Fait et arrêté le cinq mars mil sept cents quatre-vingt-neuf, par le soussigné habitant de Nabringhen.